



Frais inhérent à l'emploi

Par alex57

Bonjour,

Contexte

Depuis le 01 août sur la ville de Metz

1920 places gratuites ont été supprimées

Il reste un parking gratuit d'environ 600 places,

12 à 15 minutes de mon lieu de travail

impossible d'avoir une place en semaine sauf vers 18h00

Mon employeur refuse de me rembourser les frais de parking à 2 pas du lieu dans lequel nous devons assurer notre prestations (moi et mes collègues faisons des postes de 4h en moyenne(ou+)

est il dans son droit ?

peut on refuser d'assurer la prestation dans ce lieu suite à cela (contrat tout confondu) ?

je précise que certains collègues sont amenés à travailler plusieurs jours dans le mois sur ce site

Comment puis je en tant que DP aider mes collaborateurs afin que notre patron nous paye ses frais qui (selon moi) sont inhérents.

Merci

Par Tisuisse1

Bonjour,

Vous avez le choix du mode de transport de votre domicile à votre lieu de travail donc, vous pouvez très bien prendre les transports en communs (et à Metz, il existe un réseau de transports en commun), faire du covoiturage, faire de l'auto-stop, rouler en 2 roues à moteur ou sans moteur, voire aller à pied, l'employeur n'a donc pas, il me semble, à vous régler vos frais de parking surtout si vous touchez l'indemnité de déplacement prévue dans votre contrat de travail, dans votre convention collective ou sur le Code du travail.

Renseignez-vous donc auprès de votre Inspection du travail.

Par janus2

Bonjour,

Pouvez-vous préciser si cet endroit est votre lieu normal de travail ou si c'est un déplacement ? Ce n'est pas clair dans votre exposé et les choses sont différentes suivant le cas.

Par alex57

Bonjour,

je ne touche aucune indemnité de déplacement

Je travaille sur différents sites à Metz comme ailleurs

je travaille dans le domaine de la sécurité et les horaires sont souvent le soir et ne correspondent pas toujours avec les horaires des transports en commun

je peux très bien être amené à aller sur Nancy ou Verdun ou autre

d'habitude me stationner n'est pas un problème, mais là, cela devient infernal pour moi et mes collègues

résultat : des retards et des obligations d'aller payer le parking 8,50 euro pour 4 heures un lundi matin

je sais qu'il existe des forfaits à l'année chez Urbis Park,

et j'aimerais trouver une solution proposée pour mon employeur afin que moi et l'ensemble de mes collègues puissions venir travailler sans dépenser des sommes considérables dans le stationnement